

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE CE 4^E JOUR D'AVRIL 2017, À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Jean Murray, maire
Monsieur Michel Robert, conseiller
Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
Monsieur Pascal Smith, conseiller
Monsieur Yvon Forget
Monsieur Daniel Bouchard, conseiller

Était absent : Madame Annie Houle

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques, ainsi que Jean-François Rousseau, directeur du Service de Sécurité Incendie assistaient également à la séance.

R-65-2017 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

R-66-2017 Adoption du procès-verbal du 7^e jour de mars 2017

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 7^e jour de mars 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le procès-verbal du 7^e jour de mars 2017 est accepté tel que déposé.

R-67-2017 Comptes de la période

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et résolu unanimement que cette liste des comptes, d'une somme de 211 133.68\$ est acceptée.

R-68-2017 Dépôt – Rapport financier 2016

Madame Barbara Côté de la firme Hébert Marsolais Inc., dépose et présente au conseil le rapport financier 2016, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Pascal Smith et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

R-69-2017 Rapport du C.C.U. du 15 mars 2017

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15^e jour de mars 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-70-2017 Rapport du C.C.L. du 21 mars 2017

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en loisirs tenue le 21^e jour de mars 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-71-2017 Rapport du C.C.E. du 27 mars 2017

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 27^e jour de mars 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-72-2017 Rapport du C.C.I. / Tourisme Saint-Marc du 27 mars 2017

Le conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité de concertation et d'implantation Tourisme Saint-Marc tenue le 27^e jour de mars 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

A-1-2017 Avis de motion

Monsieur Daniel Bouchard, conseiller, donne avis de motion avec dispense de lecture à l'effet qu'à une séance subséquente, il y aura présentation d'un règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

R-73-2017 P.I.I.A. Judith Marin

Considérant la demande de permis de madame Judith Marin relativement à l'agrandissement de la résidence unifamiliale au 675, rue Richelieu ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le P.I.I.A. est accepté tel que déposé.

R-74-2017 P.I.I.A. Ginette Langlois

Considérant la demande de permis de madame Ginette Langlois relativement à l'agrandissement de la résidence unifamiliale au 133, montée Verchères ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le P.I.I.A. est accepté tel que déposé.

R-75-2017 P.I.I.A. Jacques Trottier

Considérant la demande de permis de monsieur Jacques Trottier relativement à l'agrandissement de la résidence unifamiliale au 240, rue Val-D'Or ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation ;

Considérant que le plan déposé respecte les critères de P.I.I.A, actuellement en vigueur ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande et recommande son acceptation ;

En conséquence, il est proposé par madame Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le P.I.I.A. est accepté tel que déposé.

R-76-2017 L'A.G.A. 2017

Considérant que l'assemblée générale de l'Association des plus beaux Villages du Québec se tiendra du 10 et 12 mai 2017 à La Malbaie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil autorise monsieur Jean Murray, maire à participer à cette assemblée générale et que la municipalité en défrayera les coûts.

**R-77-2017 Plan de mise en œuvre – Année 2017
Schéma de couverture de risque**

Considérant qu'en vertu du schéma de couverture de risque, la municipalité doit adopter un plan de mise en œuvre et ce à chaque année du schéma ;

Considérant le dépôt du plan de mise en œuvre pour l'année 2017 déposé par monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte et adopte le plan de mise en œuvre – année 2017, tel que déposé par monsieur Rousseau.

R-78-2017 Congrès de l'A.D.M.Q.

Considérant que le congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra du 14 au 16 juin 2017 à Québec ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le conseil autorise Mesdames Sylvie Burelle et Nancy Bélanger à participer à ce congrès annuel et que la municipalité en défrayera les coûts.

R-79-2017 Vente d'une partie de terrain au M.T.Q. Résidu d'un ancien chemin

Considérant que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports désire procéder à l'acquisition du lot 5 311 062 appartenant à la Municipalité ;

Considérant que ce résidu d'un ancien chemin montré à l'originnaire est situé entre l'emprise actuelle de la route #223 et le lot 5 311 061, appartenant au Ministère des Transports ;

Considérant que la Municipalité ne voit aucune objection à vendre ce résidu de chemin ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que le conseil accepte la vente du lot 5 311 062 et autorise le retrait du statut public de ce lot ;

Il est également résolu, que le conseil autorise monsieur Jean Murray, maire et madame Sylvie Burelle, directrice générale à signer les documents nécessaires à cette vente.

R-80-2017 Entente de principe – Transport adapté

Considérant que la Loi modifiant la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et d'autres dispositions législatives* (L.Q., c.31) a été sanctionnée le 17 décembre 2004 ;

Considérant qu'en vertu de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., C. E-20.1), toutes les municipalités devaient, à compter du 17 décembre 2005, assurer aux personnes handicapées l'accès à des services de transport adapté sur leur territoire ;

Considérant que l'article 536 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) stipule que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur et/ou à l'extérieur de son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins;

Considérant que le service du transport adapté de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est assuré par la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée-du-Richelieu depuis 2006 ;

Considérant que la Loi 76, *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.R.Q., chapitre O-7.3) adoptée le 19 mai 2016 et sanctionnée le 20 mai 2016,

édicte la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain* (2016, chapitre 8, article 3) ainsi que la *Loi sur le Réseau de transport métropolitain* (2016, chapitre 8, article 4) ;

Considérant que la Loi sur l'Autorité lui confère sur son territoire, la compétence en matière de transport collectif des personnes. L'Autorité peut également signer des ententes avec des municipalités hors de son territoire pour la poursuite des services de transport collectif des personnes ;

Considérant que le Réseau succède aux droits et aux obligations de plusieurs organismes pour la continuation de leurs contrats en matière de transport collectif jusqu'à leur échéance ;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est à l'extérieur du territoire de l'Autorité ;

Considérant qu'une rencontre a eu lieu le 22 mars 2017 auquel participaient des représentants de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu et du Comité de transition pour la mise en œuvre de la Loi 76 ;

Considérant qu'une entente de principe a été déposée lors de cette même rencontre concernant le maintien des services actuels de transport adapté ainsi que des modalités contenues dans l'entente actuelle avec la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée-du-Richelieu ;

Considérant que la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu est en accord avec l'entente de principe ainsi que les conditions et clauses financières s'y rattachant et désire obtenir une proposition d'offre de services de transport adapté de la part de l'Autorité pour maintenir le service offert à sa communauté;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu :

- D'informer le Comité de transition pour la mise en œuvre de la Loi 76 de l'intérêt de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu de maintenir son service de transport adapté.
- D'informer le Comité de transition pour la mise en œuvre de la Loi 76 de lui transmettre une proposition d'offre de services de transport adapté avec les termes et les conditions de ce maintien à intervenir entre eux afin que les citoyens de la municipalité puissent bénéficier de ces services.
- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

R-81-2017 Démission d'un pompier à temps partiel

Considérant que monsieur Julien Blanchard désire quitter ses fonctions de pompier à temps partiel de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu pour des raisons de non-disponibilités ;

Considérant la recommandation de monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte avec regret cette démission ;

Il est également résolu que l'équipe municipale se joigne à l'équipe des pompiers pour remercier monsieur Julien Blanchard pour son engagement pour toutes les années au service des siens et le félicite pour l'excellent travail accompli.

R-82-2017 Nomination – Pompier à temps partiel

Considérant qu'un poste de pompier est laissé vacant suite à la démission du monsieur Blanchard ;

Considérant la recommandation de Monsieur Jean-François Rousseau, directeur du service de sécurité incendie de notre municipalité ;

Considérant que Monsieur Marc Fontaine, résident de la rue de l'Anse, s'engage à suivre la formation appropriée, soit le cours pompier 1, de l'École Nationale des Pompiers du Québec (ENPQ) dans l'année qui suit ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que Monsieur Marc Fontaine, soit nommé pompier à temps partiel de la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu.

R-83-2017 Conciliation bancaire et rapport budgétaire trimestriel 31 mars 2017

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 mars 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que ce rapport est accepté tel que déposé.

R-84-2017 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la séance est levée.



Jean Murray
Maire



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Certificat de disponibilité

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-67-2017, R-76-2017, R-78-2017, R-80-2017 et R-82-2017.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 5^e jour d'avril 2017.



Sylvie Burelle
Secrétaire-trésorière et directrice générale